

Avril – Mai 2016

## **CEREMONIES du 8 MAI :**



Journal « Regards » - 15 mai 1945

## ***Commémoration du 8 mai 1945***

Vous êtes invités à participer nombreux à la

**Cérémonie au Monument aux Morts**

**Dimanche 8 mai 2016 à 11 heures**

Appel aux morts  
Dépôt de gerbes  
Minute de silence  
Discours

La cérémonie sera suivie d'un Vin d'Honneur salle Pintelon.

Vente des bleuets : Les fonds recueillis servent à entretenir les nécropoles nationales et aider les orphelins de guerre.



A  
G  
E  
N  
D  
A  
  
C  
L  
A  
N  
O  
I  
S

## **RANDONNEE PEDESTRE - 1<sup>er</sup> MAI 2016 :**



Comme chaque année le Foyer Rural de Gland organisera sa randonnée pédestre le 1<sup>er</sup> mai 2016.

Une information séparée jointe à cet agenda vous précise le parcours prévu, les lieux de rendez-vous, les horaires, les modalités d'inscription, etc.

La randonnée est accessible à tous, marcheurs ou non.

---

## **SAMEDI 21 MAI 2016 :**

# **VIDE-GRENIER Des ECUREUILS**



Comme l'an dernier, sauf problèmes éventuels dus au plan Vigipirate, le vide-grenier devrait se dérouler aux alentours du Foyer Marcel HUSSON

**le samedi 21 mai 2016 de 9h à 20h**

Il est ouvert aux particuliers et, sous conditions, aux professionnels.

Pour cet évènement, une information plus détaillée vous précisant toutes les informations utiles vous sera également distribuée en temps opportun.

---

## **SAMEDI 28 MAI 2016 :**

### **LES 4 FEUILLES**



En novembre 2014,  
le comédien Pierre-Georges Molina  
était venu nous dire une partie de :

"Noces" d'Albert Camus.



Le voici de retour à Gland le SAMEDI 28 MAI avec la suite :

**Djémila opus 2**  
des « Noces » d'Albert Camus

Après Tipasa fleurie riante heureuse

Voilà Djémila sur un plateau battue par le vent

Ville squelette

Le charme d'Albert Camus se retrouve dans ses mots.

Comme la dernière fois nous terminerons cette soirée (commencée avec le spectacle vers 19h) par un repas pris en commun (peut-être une chorba?).

Toutes les précisions seront données en temps voulu.

Inscription obligatoire pour le repas.

---

## **SITE INTERNET de la MAIRIE :**

[www.mairiedegland02.fr](http://www.mairiedegland02.fr)

Le site Internet de la Mairie est opérationnel mais encore en construction. Les pages vont être mises en ligne au fur et à mesure de leur réalisation.

---

## **CIMETIERE :**



La commission « cimetière » se livre depuis quelques mois à un inventaire détaillé des tombes réputées en état d'abandon du cimetière de Gland.

La liste des concessions concernées va être affichée à l'entrée du cimetière, des pancartes vont être apposées sur les tombes,

La procédure de reprise des concessions va être lancée et nous souhaitons informer les propriétaires ou leurs descendants de cette procédure afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions dans un délai de trois ans maximum.

Malheureusement, si nous avons connaissance d'un certain nombre de personnes à contacter, pour certaines concessions, nous n'avons aucun renseignement sur d'éventuels descendants ou sur des personnes susceptibles de nous donner des informations. Ces concessions seront clairement identifiées dans la liste affichée.

Nous faisons donc appel à votre mémoire personnelle pour nous aider dans notre recherche des descendants ou de leurs proches. Même si vos informations vous semblent parcellaires ou peu sûres, n'hésitez pas néanmoins à nous en faire part, cela peut être un point de départ appréciable dans notre quête.

La commission « cimetière » vous remercie à l'avance de votre collaboration efficace.

## **LOCATIONS du FOYER RURAL :**

Lors de sa séance du 9 décembre 2015, le conseil municipal a décidé d'instituer un tarif unique pour les locations du Foyer Rural Marcel Husson. Cette décision était motivée par la non révision des tarifs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (5ans), par les gros investissements effectués durant la même période (décoration intérieure, mise aux normes, cheminements, éclairage parking, tables, chauffage sanitaires, sèche-mains, espaces verts, clôture et dernièrement, toiture) les futurs travaux envisagés (portails, rénovation de la cuisine et des sanitaires) et par les frais de fonctionnement induits (eau, gaz, électricité, téléphone, ménage et entretien des espaces verts).

Nous ne nous attarderons pas sur les locations de « complaisance » que nous avons pu repérer...

Ces nouvelles dispositions ont été communiquées dans la Feuille de Chêne de décembre 2015 et n'ont pas manqué de susciter quelques remarques de la part de certains de nos concitoyens.

C'est pourquoi le conseil municipal suivant a remis à l'ordre du jour l'étude des tarifs de location et des règles de bonne conduite de la part du loueur.

Tenant compte du fait que les habitants de Gland, par le biais de leurs impôts locaux, financent partiellement les dépenses du foyer, il a été décidé :

- de rétablir un tarif « spécial glanois » pour les locations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (les jours de location sont précisés),
- que le week-end n'est pas divisible, tout comme antérieurement,
- que le loueur s'engage à utiliser personnellement le foyer,
- qu'une attestation d'assurance « responsabilité civile » doit être fournie,
- que la caution « dégradations » est maintenue et portée à 300 €,
- que la caution « tri » de 100 € instituée en décembre est maintenue,
- que le livret de location sera réactualisé notamment pour préciser les consignes de tri,
- que l'ensemble des documents (contrat de location, assurance, chèque de caution « dégradation, chèque de caution « tri ») sont à un seul et même nom.

Voici les nouveaux tarifs institués par délibération du conseil municipal :

↳ **Pour les habitants de Gland :**

- ½ journée      70 euros (du lundi au vendredi)
- Journée        150 euros (du lundi au jeudi)
- Week-end      300 euros (du vendredi 17h au lundi 10h)

↳ **Pour les personnes extérieures à la Commune :**

- ½ journée      80 euros (du lundi au vendredi)
- Journée        170 euros (du lundi au jeudi)
- Week-end      350 euros (du vendredi 17h au lundi 10h)

↳ **Chèque de caution    300 € (dégradations du foyer)**

↳ **Chèque de caution    100 € (tri collecte)**